

4 Origines et tendances de la consultation privée vues par des doyens de la profession

LA TRAJECTOIRE D'UNE FIRME D'INGÉNIEURS FORESTIERS CONSEIL DE 1965 À 2016

racontée par André McNeil et Yvon Lussier



André McNeil, ing. f., MBA



Yvon Lussier, ing. f.,

1965-1971 : CRÉATION DE LA FIRME ET GRANDS PROJETS À LA BAIE-JAMES

En 1965, M. Robert L. Dumont, un ingénieur forestier natif d'Amos en Abitibi, fonde sa propre firme de consultation en foresterie, sous la raison sociale de Robert L. Dumont, ingénieur forestier conseil.

Dans un premier temps, M. Dumont se donne comme mission de servir en priorité les intérêts des nombreux industriels de sciage des bois résineux de sa région natale. Ces derniers font alors face à un manque d'accès à la matière ligneuse, ce qui freine leur développement.

Monsieur Dumont a tôt fait de sensibiliser le ministre des Terres et Forêts de cette situation, d'autant plus que c'est alors son compatriote Me Lucien Cliche de Val-d'Or qui occupe cette fonction. Les représentations de M. Dumont connaissent du succès. En 1965, plusieurs industriels du sciage de bois résineux se voient octroyer des concessions forestières d'une superficie de 50 ou de 100 milles carrés¹, selon le cas.

Du même coup, celui-ci s'assure la fidélité de cette clientèle. Il réalise pour le compte de cette dernière divers travaux forestiers incluant la préparation des plans d'aménagements et d'exploitation, les calculs de possibilité à rendement soutenu, de même que les demandes de permis de coupe et les rapports

annuels après coupe soumis au ministère des Terres et Forêts. À cette fin, il met sur pied une équipe de techniciens forestiers et de mesureurs.

Au cours des années suivantes, M. Dumont poursuit ses représentations auprès des autorités gouvernementales dans le but de permettre aux scieries de bénéficier d'un accès accru à la ressource forestière.

En 1971, le gouvernement du Québec publie les nouvelles orientations de sa politique forestière. Celle-ci précise que l'État désire se donner les moyens de reprendre la gestion et le contrôle des ressources forestières laissés jusqu'ici aux concessionnaires forestiers. On y précise que les scieries de résineux pourront ainsi compter sur une source additionnelle d'approvisionnement qui leur avait échappé jusque là.

Par ailleurs, depuis 1967, l'intérêt pour la réalisation du projet hydro-électrique Nottaway-Broadback-Ruper (NBR) ne cessait de grandir. Ce projet consiste à déverser les rivières Nottaway et Broadback dans la rivière Rupert, dans le but d'implanter sur cette dernière sept centrales hydro-électriques d'une puissance combinée de 5 500 MW. Par ailleurs, des études étaient aussi en cours sur d'autres rivières, dont notamment la rivière La Grande. Le premier ministre du Québec de l'époque, M. Robert

1 De 130 ou 260 kilomètres carrés.

Bourassa, annonce en grande pompe, le 29 avril 1971, la réalisation de ce qu'il qualifie de « projet du siècle », sans toutefois préciser les rivières choisies, ce qui fut fait un an plus tard en faveur de la rivière La Grande. Toutefois, les études sur les rivières NBR se sont poursuivies?



Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Projet_de_la_Baie-James#Eastmain-1

Le 14 juillet 1971, la Loi créant la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) est adoptée. La SDBJ est chargée de mettre en œuvre le projet du siècle. En décembre 1971, à la suite des revendications d'Hydro-Québec, la société d'Énergie de la Baie-James (SEBJ) est créée. Celle-ci devient une filiale de la SDBJ. Hydro-Québec en devient l'actionnaire majoritaire, gardant ainsi sa mainmise sur le développement hydro-électrique au Québec.

Monsieur Dumont et d'autres firmes d'ingénieurs forestiers conseils, multiplient alors les contacts auprès de la SDBJ, afin d'obtenir l'important contrat de la préparation des plans de récupération des bois qui seront inondés lors de la mise en eau des réservoirs. En association avec un concurrent, M. Dumont met sur pied le Consortium Thériault, Dumont et celui-ci obtient le contrat tant convoité. Afin de le réaliser, M. Dumont fait alors appel aux services de M. Claude Blais, ingénieur forestier occupant alors le poste de directeur du Service des exploitations forestières au ministère des Terres et Forêts. Étant jusqu'à ce jour chargé de conseiller le ministère sur l'émission des permis de coupe dans les forêts publiques, M. Blais connaît personnellement la plupart des industriels forestiers du Québec et son engagement a tôt fait de rapporter des dividendes à la société Robert L.

Dumont et associés. Cette dernière connaît une croissance fulgurante et sa clientèle industrielle ne cesse de grandir.

1971-1994 : CONSOLIDATION ET EXPANSION

À partir de 1971, MM. Dumont et Blais intensifient leurs représentations afin que soient entrepris sans tarder les travaux de récupération des bois des futurs réservoirs du projet NBR, ceux-ci étant susceptibles d'être perdus en janvier. Les deux consultants suggèrent également que la forêt constituée de vastes terrains vacants au nord de Matagami soit ouverte à l'exportation. En 1972, le gouvernement répond positivement à cette demande. Toutefois, la construction alors en cours de la route Matagami-Baie-James contraint l'accès au territoire pour les industriels. Entre-temps, les industriels se voient offrir des volumes additionnels de bois au sud de Matagami, au sein des futurs réservoirs du projet NBR.

En 1973, M. André McNeil alors directeur général des opérations régionales au ministère des Terres et Forêts se joint à la firme de M. Dumont. C'est alors que la société d'ingénieurs forestiers Dumont, Blais, McNeil et associés est créée. La vocation première de la société demeure, soit de maintenir son engagement envers les industriels indépendants du sciage du Québec.

À la suite au décès de M. Dumont en novembre 1974, MM. Blais et McNeil décident de maintenir les activités de leur firme, après s'être assuré la fidélité de la clientèle. Forts de l'appui, MM. Blais et McNeil procèdent à la création de la société Blais, McNeil et associés inc.

La firme Blais, McNeil et associés inc. a pignon sur rue à Québec et devient l'une des plus importantes sociétés de génie forestier conseil de la province. La clientèle s'accroît, de même que la diversité de ses services. Toutefois, les deux associés ne perdent pas de vue l'importance de veiller aux intérêts des industriels non intégrés du sciage.

En 1974, la firme Blais, McNeil et associés crée la filiale Sylvitec inc., chargée des travaux forestiers pour le compte du ministère des Terres et Forêts et de leurs clients.

² Le projet du complexe NBR fut définitivement abandonné en 2007.

Puis en juin 1976, MM. Blais et McNeil s'associent à MM. Jean-Marie Dumont et Jacques Bélanger pour créer la filiale Dendrotik, une société spécialisée dans le mesurage des bois abattus. À la suite des interventions de Dendrotik auprès des autorités ministérielles, la méthode de mesurage masse volume est approuvée. Des industriels de sciage confient alors à Dendrotik des mandats visant à vérifier le travail de leur mesureur, afin d'établir si ces derniers accomplissent leur tâche de façon rigoureuse.

Au milieu des années 1970, Blais, McNeil et associés inc. compte plus d'une centaine d'employés à temps plein et à temps partiel.

C'est également durant cette période que la firme a l'occasion de réaliser de nombreux mandats à l'international. Elle sera l'un des piliers de ce domaine aux côtés de Tecsub (anciennement Gauthier, Poulin et Thériault). Ses mandats se concentreront sur l'Europe, l'Amérique Centrale et l'Afrique. Des dossiers sont aussi traités avec des autochtones au Québec.



Source : Groupe McNeil, 2000.
Assis : Louis-Marie Bouchard (Donohue), Simon Awasish, (chef du Conseil atikamekw), Paul Mequish (Scierie Opitciwan), Debout : Louis Clary (Scierie Opitciwan), Paul Bourque (Donohue), Jean-Claude Pronovost (Donohue) et André McNeil, lors de la signature de l'entente entre Donohue et les Atikamekws pour l'établissement d'une scierie en Haute-Mauricie.



1994-2010 : RÉORGANISATION ET TRANSITION VERS UN NOUVEAU RÉGIME

Ce n'est qu'en 1994, que MM. Blais et McNeil décident de se séparer, M. Blais conservant Sylvitec inc. et M. McNeil, Dendrotik inc.

Monsieur André McNeil met alors sur pied le Groupe McNeil inc. La nouvelle société d'ingénierie forestière réunit des ingénieurs forestiers possédant plus de vingt ans d'expérience au chapitre de la gestion de la ressource forestière.

La structure du Groupe McNeil inc. s'apparente à celle de la firme défunte Blais, McNeil et associés inc. Elle offre à sa clientèle une gamme étendue de services dans les domaines suivants :

Inventaires forestiers

- Photo-interprétation, sondage
- Cartographie forestière et numérisation
- Géomatique forestière

Aménagement forestier

- Confection des plans d'aménagement forestiers et suivi

Planification des exploitations forestières

- Plans de récolte de la matière ligneuse
- Voirie forestière

Études de faisabilité

- Étude et analyse des coûts d'approvisionnement en matière ligneuse
- Stratégie de développement de l'industrie forestière
- Évaluation de projets industriels forestiers, incluant vente/acquisition
- Vérification diligente

Diagnostic et plans de redressement d'entreprises

Étude de projets de cogénération de seconde transformation et d'utilisation de la biomasse forestière

Arbitrage et consultation du litige



Inventaires forestiers ■ Photo-interprétation
Martelage ■ Conseillers pour l'industrie forestière

groupe-mcneil.com
418 653-2000

3083, Quatre-Bourgeois
Québec (Québec) G1W 2K6



Pour ses **40 ans**
Dendrotik
FAIT PEAU NEUVE!

Nouvelle FAÇADE

Nouvelle IMAGE

Nouveau SITE INTERNET



Dendrotik **40 ANS**
AVEC VOUS SUR LE TERRAIN, depuis 1976

VENTE D'ÉQUIPEMENT FORESTIER | SÉCURITÉ | ARPENTAGE | ETC. ■ EXPERTS EN MESURAGE DES BOIS

dendrotik.com ■ 3083, Quatre-Bourgeois, Québec (Québec) G1W 2K6 418 653-7066 ■ 1 800 667-7066



Ces mandats vont évoluer au gré des changements de régimes forestiers et des transformations socio-économiques du milieu forestier.

Pour sa part, la filiale Dendrotik intervient dans les domaines suivants :

- Le mesurage des bois abattus
- La planification et l'exécution de travaux sylvicoles

Fait à noter, Dendrotik inc. ajoute à sa vocation première le créneau de la vente de petits équipements forestiers. Dendrotik compte sur une clientèle nombreuse dans l'ensemble des régions du Québec ainsi qu'à l'extérieur. Le 28 juin 2016, Dendrotik a fêté son 40^e anniversaire.

PÉRIODE 2010 À AUJOURD'HUI

Le 1^{er} avril 2010, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier est adoptée par l'Assemblée nationale du Québec.

Il incombe au Forestier en chef et à son équipe de procéder au calcul des possibilités des unités d'aménagement de la forêt publique, de même que des territoires forestiers résiduels. Le ministre quant à lui, prend à sa charge la planification forestière, les interventions en forêt, leur suivi et leur contrôle, le mesurage des bois ainsi que l'attribution des droits forestiers. Cela a eu un impact important sur les mandats réalisés par les sociétés de génie forestier conseil.

CONCLUSION

Aujourd'hui, Le Groupe McNeil et Dendrotik se concentrent sur les activités reliées aux inventaires forestiers, aux analyses de tiges, à la photo-interprétation, à la cartographie numérique, au martelage, au mesurage des bois et à la vente des équipements techniques de foresterie.

MERCI À NOTRE MEMBRE VAN BRUYSSSEL

